

CHAPITRE XXII

DES OFFICES DE L'ÉGLISE

SOMMAIRE. — 1. De l'office divin. Son excellence. Sa division. Différentes sortes d'offices. Éléments de l'office divin. — 2. Des Vêpres et des Complies. — 3. Des saluts du très saint Sacrement. — 4. De la prédication.

1. La sainte messe est-elle la seule prière publique de l'Église ?

Il y a encore l'*Office divin*, qui est obligatoire pour tous les ministres sacrés.

Les simples fidèles n'ont jamais été astreints à cet *office*; mais généralement ils se font un pieux devoir d'assister, le dimanche et les fêtes, aux *Vêpres* et aux *Complies*, ou aux *Saluts du très saint Sacrement*.

1. De l'office divin.

2. Quels rapports y a-t-il entre l'office divin et le saint sacrifice de la messe ?

1° L'office divin est d'une certaine manière le complément du sacrifice de la messe. Chaque jour, il est vrai, l'Église offre à Dieu une victime qui lui rend des devoirs infinis. Mais comme Jésus continue à prier dans le tabernacle, il convient que l'Église s'associe de son mieux à la divine hostie, en offrant par elle-même et avec lui, dans une prière publique et solennelle, l'adoration et la reconnaissance, la demande et l'expiation.

2° Il y a harmonie entre l'office et la messe : même objet, mêmes oraisons, même évangile, etc.

Excellence de l'office divin.

3. Quelle est l'excellence de l'office divin ?

L'excellence de l'office divin ressort de sa nature intime, des éléments qui le composent et de ses effets.

De sa *nature* intime. Il est, en effet : 1° une prière *autorisée, authentique* : la prière de l'Épouse de Jésus-Christ ; 2° une prière *publique*, faite par chaque ministre sacré au nom de l'Église ;

3° une prière *continue*, écho fidèle, dit saint Bonaventure, du concert angélique qui n'est jamais interrompu ; 4° une prière *confiée* à ceux que Dieu appelle à son sacerdoce. Tous ces caractères ont fait appeler l'office divin l'*œuvre de Dieu*.

Des *éléments* qui le composent. Ces éléments sont les paroles de l'Écriture et de l'Église. L'office divin est un abrégé de tout ce qu'il y a de plus beau et de mieux choisi dans tous les livres de l'Écriture sainte, de plus remarquable dans les écrits des Pères, et de plus instructif dans la vie des saints.

De ses *effets*. L'office divin a les mêmes fins que le sacrifice de la messe dont il est comme un supplément ; il est une prière d'*adoration, d'action de grâces, d'impétration, d'expiation*. Par conséquent, il produit des fruits semblables à ceux du saint sacrifice ; il célèbre la gloire de Dieu et ses bienfaits, il attire ses grâces et ses miséricordes sur l'Église, sur les fidèles et sur celui qui s'acquitte avec soin de cette sublime fonction.

Division de l'office divin.

4. Comment se divise l'année relativement à l'office divin ?

En quatre parties, afin d'honorer les quatre parties principales de la vie passible et glorieuse de Jésus-Christ, centre universel du culte catholique.

1° *De l'Avent à la Septuagésime*, l'office divin a pour objet la naissance de Jésus-Christ avec les mystères qui s'y rapportent : sa vie préexistante dans l'Ancien Testament, sa vie dans le sein de Marie, la Circoncision, l'Épiphanie, la présentation au Temple.

2° *De la Septuagésime à Pâques*, l'office divin a pour objet la mort de Jésus, précédée de son jeûne, de sa tentation au désert, de sa vie publique et de sa passion.

3° *De Pâques à la Pentecôte*, l'office divin a pour objet sa résurrection, mystère qui est consommé par son ascension et la descente du Saint-Esprit.

4° *De la Pentecôte à l'Avent*, l'office divin a pour objet sa vie mystique dans l'Église et au ciel.

5. Pourquoi l'Église a-t-elle divisé son office en parties distinctes appelées heures ?

C'est pour sanctifier ainsi toutes les heures du jour et de la nuit.

^a De là le nom d'*heures canonicales* donné au bréviaire. On les appelle ainsi parce qu'elles correspondent à certaines heures, et qu'on doit les réciter d'après les règles ou *canons* de l'Église.

L'Église s'est inspirée, pour son office, de la division du temps en usage chez les Hébreux et chez les Romains, qui divisaient le jour et la nuit en douze parties égales entre elles, mais inégales suivant les saisons.

La nuit se partageait en quatre *veilles* de trois heures chacune. Chez les Romains, les gardes se remplaçaient après chaque veille. La première veille, allant du coucher du soleil (vers six heures du soir) à neuf heures, s'appelait *Vesper*, de la planète Vénus, qui se lève quand le soleil disparaît. La seconde veille allait de neuf heures à minuit; la troisième, de minuit à trois heures; et la quatrième, de trois heures à six heures du matin. Elles avaient chacune un nom particulier.

Les heures du jour se divisaient aussi en quatre parties égales, et de trois heures aussi environ. C'étaient autant de *stations* pour les gardes militaires qui se relevaient alors comme celles de la nuit. Chacune prenait le nom de l'heure qui la commençait. La première, de six heures à neuf heures du matin, s'appelait *Prime*, *prima*; la seconde, de neuf heures à midi, *Tierce*, *tertia*; la troisième, de midi à trois heures, *Sexte*, *sexta*; la quatrième, de trois heures à six heures, *None*, *nona*.

La vie du chrétien est, comme celle du soldat romain, un combat continuel; le soldat du Christ doit, comme le soldat de César, veiller sous les armes.

6. Comment s'appellent les heures de veille ou de garde que l'Église a établies dans l'office divin?

Dans l'office de l'Église, la première veille de la nuit, six heures du soir, reçoit le nom de *Vêpres*; la seconde veille, neuf heures du soir, celui de *Complies*; la troisième veille, commencée à minuit, s'appelle *Nocturne*, et l'ensemble des prières nocturnes, *Matines*; la quatrième veille, trois heures du matin, prend le nom de *Laudes*, louanges.

La première station ou garde, six heures du matin, s'appelle *Prime*; la seconde, neuf heures du matin, *Tierce*; la troisième, midi, *Sexte*; la quatrième, trois heures du soir, *None*.

L'Église fait monter sans interruption vers le ciel ses supplications et ses louanges, suivant l'exemple du roi prophète s'écriant: « Je bénirai le Seigneur en tout temps; toujours sa louange sera dans ma bouche¹, » et la recommandation de saint Paul: « Priez sans cesse². »

¹ Ps. xxxiii, 1. — ² 1 Thess., v, 17.

7. Comment l'office divin sanctifie-t-il les heures du jour et de la nuit?

Prime, qui se récite au commencement du jour, alors que le soleil paraît à l'horizon, nous rappelle le soleil de justice qui s'est levé sur la terre pour l'éclairer de sa doctrine et la réchauffer de son amour. C'est l'heure aussi où Notre-Seigneur fut si cruellement humilié chez Caïphe et traîné au tribunal de Pilate; l'heure où, deux jours après, les saintes femmes vinrent au sépulcre pour embaumer son corps, qui ne s'y trouva plus.

Tierce, appelée *l'heure sainte*, parce qu'elle est communément suivie de la célébration des saints mystères, est l'heure où Notre-Seigneur fut condamné à mort, et où le Saint-Esprit descendit sur les Apôtres.

Sexte est l'heure où le Sauveur fut élevé sur la croix, celle où il s'éleva triomphant au ciel. C'est l'heure aussi où il se révéla comme Messie à la Samaritaine¹, et où saint Pierre reçut sa mission pour la conversion des Gentils².

None est l'heure où Notre-Seigneur consumma son sacrifice en mourant sur la croix³.

Les *Vêpres*, qui correspondent au sacrifice du soir des Hébreux, sacrifice de louanges et d'action de grâces, nous rappellent l'heure à jamais mémorable où Jésus institua le sacrement et le sacrifice de l'eucharistie.

Les *Complies*^a nous rappellent la sanglante agonie de Jésus, sa déposition dans le tombeau, et la pensée de la mort, dont le sommeil est l'image.

Les *Matines*, avec leurs nocturnes, rappellent les mystères qui s'accomplirent pendant la nuit: la naissance du Sauveur, son arrestation au jardin des Oliviers, ainsi que le passage de l'ange exterminateur qui épargna les maisons des Hébreux teintes du sang de l'agneau.

Les *Laudes*, qui sont comme le premier sacrifice du matin qu'on devait offrir dans le temple, et qui, préludant au sacrifice eucharistique, rappellent l'heure où Jésus-Christ sortit du tombeau, ainsi que le passage de la mer Rouge et la délivrance des Hébreux, figure de la résurrection^b.

^a C'est à saint Benoît que l'on doit l'institution des *Complies*, qui sont, en effet, le complément de l'office divin.

^b L'Église ne fait pas une obligation de faire coïncider l'heure liturgique de l'office avec l'heure naturelle. Il suffit que l'office soit chanté ou récité en entier chaque jour. La concordance de chaque partie de l'office avec les heures nor-

¹ Jean, iv, 6. — ² Actes, x, 9. — ³ Luc, xxiii, 44-46.

8. Comment sont désignés dans l'office divin les jours de la semaine ?

Comme la liturgie de l'Église a pour type la liturgie céleste, tous les jours y sont également des fêtes. De là le nom de *féries*^a.

La première férie est appelée *dominicale*, parce que c'est le jour du repos du Seigneur Jésus, après sa douloureuse passion, et de sa résurrection glorieuse. La dernière fête de la semaine est appelée *sabbat*, repos, parce que c'est le jour du repos du Père céleste, après les six jours de la création. Les autres fêtes reçoivent de la fête dominicale ou du dimanche leur dénomination ou numéro d'ordre et s'appellent *seconde férie*, *troisième férie*, etc.

Différentes sortes d'offices.

9. Y a-t-il différentes sortes d'offices ?

On peut distinguer les offices par rapport : 1^o à l'*objet*, 2^o au *rit*, 3^o à la *dignité*, 4^o à la *qualité*.

10. Qu'est l'office quant à l'objet ?

Quant à l'*objet*, l'office est d'une fête, mystère ou saint; ou d'un simple jour, dimanche ou férie.

11. Qu'est l'office quant au rit ou degré ?

Quant au *rit* ou *degré*, l'office, suivant qu'il est célébré avec plus ou moins de solennité, est double, semi-double ou simple.

L'office *double* est ainsi appelé parce que, suivant les uns, on récitait en certains jours un double office, celui de la férie et celui du mystère ou du saint; suivant d'autres, parce que les antiennes sont alors chantées ou récitées tout entières avant et après les psaumes.

Il y a quatre espèces d'office double : double de première classe, double de seconde classe, double majeur, double mineur ou simplement double.

L'office *semi-double* tient le milieu entre l'office double et l'office simple. Il est ainsi appelé, soit parce qu'il était composé en partie de celui de la férie, en partie de celui de la fête, soit parce que les antiennes ne sont pas doublées ou répétées avant et après les psaumes, mais récitées ou chantées seulement une fois en entier.

males n'est observée aujourd'hui, aussi exactement que possible, que dans quelques ordres religieux contemplatifs.

^a Féries, du latin *feriæ*, fêtes.

L'office *simple* n'a qu'un nocturne. L'office ferial d'une vigile ou d'une férie appartient à l'office simple.

12. Quel est l'ordre de l'office quant à la dignité ?

Quant à la *dignité*, l'office a pour objet une fête d'une excellence plus ou moins grande, d'où il résulte que l'office plus digne doit être préféré à l'office moins digne. Voici l'ordre d'excellence des fêtes : 1^o celles de Notre-Seigneur; 2^o celles de la très sainte Vierge; 3^o celle des saints Anges; 4^o la Nativité de saint Jean-Baptiste; 5^o la fête de saint Joseph; 6^o les fêtes des Apôtres et des Évangélistes; 7^o les fêtes des autres saints, qui sont toutes d'une égale dignité.

13. Qu'est l'office quant à la qualité ?

Quant à la *qualité*, l'office est d'une fête primaire ou secondaire, universelle ou particulière.

La fête *primaire* est la fête principale d'un mystère ou d'un saint; la fête *secondaire* est une fête de dévotion qui se rapporte à un saint dont on fait déjà la fête dans le cours de l'année, ou encore celle qui ne se rapporte à aucun mystère spécial. Ainsi les fêtes du saint Nom de Jésus, du sacré Cœur, du saint Nom de Marie, de son Cœur immaculé, du Patronage de saint Joseph, de l'Apparition de saint Michel, de la Décollation de saint Jean-Baptiste, de saint Pierre-aux-Liens, des Stigmates de saint François, etc., sont des fêtes secondaires.

La fête *universelle* est celle qui est célébrée dans l'Église entière; la fête *particulière* n'est célébrée que dans un lieu plus ou moins étendu.

Éléments de l'office divin.

14. Quels sont les éléments de l'office divin ?

On distingue deux sortes d'éléments dans l'office divin :

1^o Des éléments communs à toutes les heures canoniales. Ce sont : le *Pater* et l'*Ave*, les *invocations* qui commencent et terminent les heures, les *hymnes*, les *antiennes*, les *psaumes*, les *versets*, les *capitules* et l'*oraison*.

2^o Des éléments particuliers à certaines heures. Ce sont : le *Credo*, à Matines, à Prime et à Complies; l'*invitatoire*, les *absolutions* et les *bénédictions*, les *répons* et le *Te Deum*, à Matines; les *cantiques*, à Laudes, à Vêpres et à Complies; les *prières* et les *suffrages* communs, aux heures de certains offices moins solennels; et enfin les *antiennes* de la très sainte Vierge, qui terminent les Laudes et les Complies.

15. Qu'entend-on par les invocations ?

Ce sont de petits versets et répons dont les uns se disent au commencement des heures canoniales, et les autres à la fin :

Au commencement : *Domine, labia mea aperies... Convertè nos, Deus, salutaris noster... Deus, in adjutorium meum intende...*

A la fin, après la dernière oraison : *Dominus vobiscum... Benedicamus Domino... Fidelium animæ per misericordiam Dei requiescant in pace... Dominus det nobis suam pacem... Divinum auxilium...*

16. Qu'est-ce qu'une hymne ?

C'est une louange à Dieu, destinée à être chantée, et divisée pour cela en strophes mesurées.

Les hymnes du bréviaire romain, que caractérisent l'élévation et la profondeur des pensées, la beauté des sentiments, la vivacité de l'expression et l'onction, ont principalement pour auteurs : Saint Hilaire de Poitiers, Prudence, saint Ambroise, saint Fortunat de Poitiers, saint Paulin de Nole, saint Grégoire le Grand, saint Bernard, saint Thomas d'Aquin, Urbain VIII, etc.

17. Qu'est-ce qu'une antienne ?

Une antienne^a est une courte invocation ou sentence, qui correspond au chant des psaumes qu'elle précède et suit toujours. Elle rappelle, suivant saint Isidore de Séville, les deux séraphins et les deux Testaments, qui se font écho dans la louange divine.

18. Qu'est-ce que les psaumes ?

Ce sont des hymnes sacrées et poétiques, divinement inspirées, qui ont pour objet les attributs et les bienfaits de Dieu, de grands événements passés ou futurs, les devoirs et les besoins de l'homme, tous les sentiments de piété qui peuvent animer le cœur humain.

19. Pourquoi les psaumes constituent-ils la partie principale de l'office divin ?

Parce que l'Église catholique, à l'exemple de l'Église judaïque, ne pouvait trouver pour sa prière une variété de formules plus belles et plus fécondes^b. Il y a en outre dans les psaumes, avec un admirable résumé de la morale la plus pure, « tous les fonde-

^a Antienne, du grec *antiphonè*, écho; chant qui répond à un autre.

^b La beauté littéraire des psaumes a fait l'admiration des plus célèbres écrivains. « Jamais, dit Lamartine, la fibre humaine n'a résonné d'accents si intimes, si pénétrants, si graves. Jamais la pensée ne s'est adressée si haut et n'a crié si juste; jamais l'âme de l'homme ne s'est répandue devant Dieu en expressions et en sentiments si tendres et si déchirants. Tous les gémissements du cœur humain ont trouvé leurs voix et leurs notes sur les lèvres et sur la harpe du barde sacré. »

ments de la foi, de l'espérance et de la charité, » comme l'a dit saint Augustin.

20. Qu'est-ce que les versets^a ?

Ce sont de courtes aspirations vers le ciel ou de petites maximes en harmonie avec l'office dont ils font partie. Ils se composent d'un verset proprement dit, et d'un répons, ainsi nommé parce qu'il répond toujours au verset pour la longueur et le sens.

Tel est, par exemple, le verset des Vêpres du dimanche. *ÿ. Dirigatur, Domine, oratio mea. R. Sicut incensum in conspectu tuo. « ÿ. Que ma prière, Seigneur, se dirige. R. Comme l'encens en votre présence. »*

21. Qu'est-ce que le capitule ?

Le capitule^b est une petite leçon de l'Écriture, empruntée généralement à l'épître de la messe, et qui se dit après les psaumes et les antiennes, à Vêpres, à Laudes et aux autres heures, et après l'hymne, à Complies.

22. Qu'est-ce que l'oraison ?

L'oraison est la prière par excellence de l'office. Elle résume les vertus du saint dont on célèbre la fête ou l'esprit et le fruit du mystère, et nous en fait demander une participation ici-bas, pour être associés au ciel à la vie de Notre-Seigneur.

L'oraison est toujours celle de la messe. A Prime et à Complies, on récite une oraison qui ne varie jamais.

23. Qu'est-ce que l'invitatoire ?

C'est une antienne qui se dit chaque jour au commencement de Matines avant le psaume *Venite exsultemus*, et qui se répète en tout ou en partie après certaines divisions du psaume. Cette antienne est ainsi appelée, parce qu'elle a pour but d'inviter, d'exciter les cœurs à la louange divine. Le nom d'invitatoire est aussi donné par extension au psaume ainsi combiné avec l'antienne. Ce psaume nous invite lui-même à rendre à Dieu nos devoirs d'adoration, de louanges, d'amour et de componction.

24. Qu'entend-on par absolutions et bénédictions ?

On entend par absolutions des invocations à la miséricorde de Dieu, qui suivent immédiatement le *Pater*, avant les leçons de

^a Verset, de *versus*, *vertere*, tourner, parce qu'après chaque vers on revient, on retourne à la ligne.

^b Capitule, du latin *caput*, tête, abrégé; ou *capitulum*, chapitre. Il est ainsi nommé, suivant saint Anselme, parce qu'il est une formule qui embrasse beaucoup en peu de mots, ou, suivant d'autres, parce qu'il est extrait d'un chapitre de l'Écriture sainte.

Matines. Les bénédictions sont des formules où l'on demande d'être sanctifié et soutenu par la parole de Dieu.

25. Qu'entend-on par leçons ?

On entend par leçons des extraits de l'Écriture sainte, de la vie des saints ou des écrits des Pères, qui sont lus après les psaumes de chaque nocturne.

Aux fêtes doubles ou semi-doubles, on récite neuf leçons : au premier nocturne, les trois leçons de l'Écriture qui sont désignées à l'office du temps, quand il n'y en a pas de spéciales ; au second nocturne, les trois leçons de la vie du saint, ou bien d'un sermon ou d'un traité qui s'y rapporte ; au troisième nocturne, les trois leçons de l'homélie sur l'Évangile.

Aux fêtes et aux fêtes simples, on ne dit que trois leçons.

26. Qu'entend-on par répons ?

On entend par répons les paroles qui se disent après les leçons à Matines, ou après le capitule aux petites heures et à Complies. Ces derniers sont appelés répons brefs.

Les répons sont généralement tirés de l'Écriture sainte : ils sont comme les échos des leçons ou du capitule.

27. Qu'est-ce que le *Te Deum* ?

C'est une hymne de louange et de reconnaissance qui se dit à la fin de Matines, toutes les fois que le *Gloria in excelsis* se récite à la messe. Par sa beauté liturgique, il correspond dignement au cantique des anges. Il se divise en deux parties : la première, qui va jusqu'à ces mots : *Tu Rex gloriae Christe*, exalte la Trinité sainte ; la seconde a pour objet le Verbe et ses principaux mystères, et se termine par de pressantes supplications.

28. Qu'est-ce que les cantiques ?

Ce sont des hymnes sacrées, transmises par les saints livres, qui se disent à Laudes, à Vêpres ou à Complies. Sept appartiennent à l'Ancien Testament, et trois au Nouveau Testament. Ces derniers sont le cantique de Zacharie, ou le *Benedictus*, le cantique de Marie, ou le *Magnificat*, et le cantique de Siméon, ou le *Nunc dimittis*.

29. Qu'est-ce qu'on entend par prières dans l'office divin ?

Ce sont des versets qui se disent quelquefois avant l'oraison, et qui commencent par *Kyrie eleison* ou par *Pater noster*. On ne les récite qu'aux offices du rit semi-double et au-dessous, excepté pendant les octaves, la vigile de l'Épiphanie, etc.

On distingue les prières *dominicales*, qui ne se disent qu'à Primés et à Complies ; et les prières *fériales*, qui se disent à l'of-

fice de la férie, à toutes les heures, en certains jours plus spécialement consacrés à la pénitence.

30. Qu'entend-on par suffrages communs ?

On entend par suffrages communs, ou suffrages des saints, des antiennes suivies de versets et d'oraisons, qui se récitent aux offices moins solennels après les commémoraisons particulières. Ils sont au nombre de six, et ont pour objet : la Croix, la très sainte Vierge, saint Joseph, les apôtres saint Pierre et saint Paul, le titulaire ou le patron, la paix.

31. Qu'entend-on par les antiennes finales de la très sainte Vierge ?

On entend les antiennes qui se disent à la fin de Laudes et de Complies, ou à la fin du chant des Vêpres, quand les Complies sont omises. On les omet aux trois derniers jours de la semaine sainte et aux offices des morts.

32. Quelles sont les antiennes finales de la très sainte Vierge ?

Ce sont : 1° *L'Alma Redemptoris Mater*^a, qu'on récite depuis les Vêpres du samedi avant le premier dimanche de l'Avent jusqu'aux Complies de la Purification inclusivement. Dans cette antienne, nous saluons en Marie la Mère immaculée du Rédempteur, la porte du ciel, l'étoile de la mer, et nous lui demandons d'avoir pitié des pécheurs.

Comme le temps liturgique de l'Avent et celui de Noël diffèrent entre eux, le verset et l'oraison de cette antienne changent à partir des premières Vêpres de la Nativité.

2° *L'Ave, Regina caelorum*^b, qu'on récite depuis les Complies du 2 février exclusivement jusqu'au jeudi saint exclusivement. C'est une invocation à Marie, reine des cieux, souveraine des anges, porte par où est venue sur le monde la lumière créée, afin qu'elle intercède pour nous auprès de son Fils.

3° *Le Regina caeli*^c, qu'on récite depuis les Complies du samedi

^a *Alma Redemptoris Mater*. Cette antienne, d'après dom Guéranger, est de Hermann Contractus, bénédictin de Reichenau, en Souabe, vers le onzième siècle.

^b *Ave, Regina caelorum*. On ignore l'auteur de cette antienne, tirée des aspirations filiales de saint Athanase, de saint Ephrem et de saint Ildéphonse. Son introduction dans l'office divin remonte à Clément VI, au quatorzième siècle.

^c *Regina caeli*. Sous le pontificat de saint Grégoire le Grand, la peste désolait la ville de Rome : le saint pontife ordonna des prières publiques, des processions, pour apaiser la colère divine. Lui-même prit, dans l'église de l'*Ara-Caeli*, l'image de la Vierge, peinte, dit-on, par saint Luc, et la porta solennellement jusqu'à Saint-Pierre. Arrivé au pont *Coelius*, en face du môle d'Adrien, on entendit des voix célestes chanter : *Regina caeli, letare, alleluia ; Quia quem meruisti portare, alleluia ; Resurrexit sicut dixit, alleluia ;* à quoi le souverain pontife